

LES ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



28 août 2006 - Volume 5 – N° 10

LA NEUVIÈME (9^e) ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE JONQUIÈRE S'EST DÉROULÉE LE 28 JUIN 2006, À 17 H 30.

- **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Madame Silvie Fortin, technicienne en informatique, accompagnée par les techniciens du Service des technologies de l'information, s'est adressée aux membres du conseil d'administration dans le but d'exprimer les inquiétudes et interrogations de son équipe à la suite de la décision prise par la Direction de détacher leur service de la Direction des services administratifs et techniques. Elle a souligné au passage la compétence et l'expertise de monsieur Alain Bouchard au niveau provincial, de même que de leur coordonnateur monsieur Patrice Noël. Madame Nicole Landry a remercié le groupe pour leurs représentations et les a assuré qu'une réponse à leurs questions leur serait transmise au plus tard en septembre. Par la suite, monsieur Alain Maltais, président du Syndicat des employées et employés de soutien, est venu exprimer diverses inquiétudes aux membres du conseil d'administration face à l'évolution des postes à temps complet vers des postes à temps partiel et la diminution du nombre d'employés de soutien.

- **DÉMISSION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Monsieur Michel Bouchard a déposé la lettre de démission de monsieur Denis Chayer et en a remis une copie aux membres du conseil d'administration.

- **ÉLECTION D'UNE PRÉSIDENTE OU D'UN PRÉSIDENT DU CONSEIL ET SUITES :**

Monsieur Michel Bouchard a rappelé qu'à la suite de la démission de monsieur Denis Chayer à titre de président du conseil d'administration du Cégep de Jonquière, le conseil devait choisir sa présidente ou son président parmi ceux de ses membres qui ne font pas partie du personnel du Collège ou n'y sont pas étudiantes ou étudiants. Après la période des mises en candidature, le président d'élections a déclaré madame Nicole Landry, élue sans opposition, présidente du conseil d'administration, et ce, jusqu'aux prochaines élections, pour l'année 2006-2007, qui auront lieu lors d'une prochaine assemblée du conseil d'administration à l'automne 2006.

- **ÉLECTION D'UNE VICE-PRÉSIDENTE OU D'UN VICE-PRÉSIDENT AU CONSEIL ET SUITES :**

Monsieur Michel Bouchard a rappelé qu'à la suite de la nomination de madame Nicole Landry à titre de présidente du conseil d'administration du Cégep de Jonquière, le conseil devait choisir sa vice-présidente ou son vice-président parmi ceux de ses membres qui ne font pas partie du personnel du Collège ou n'y sont pas étudiantes ou étudiants. Après la période des mises en candidature, le président d'élections a déclaré monsieur Jacques Lemire, élu sans opposition, vice-président du conseil d'administration, et ce, jusqu'aux prochaines élections, pour l'année 2006-2007, qui auront lieu lors d'une prochaine assemblée du conseil d'administration.

- **ÉLECTION D'UN MEMBRE AU COMITÉ EXÉCUTIF :**

Monsieur Michel Bouchard a informé les membres qu'étant donné que madame Nicole Landry, nouvellement élue présidente du conseil, siégeait d'office au comité exécutif, les membres du conseil doivent procéder à la nomination d'un nouveau membre. À la suite d'un vote secret, le président d'élections a déclaré monsieur Jacques Lemire, élu majoritairement, membre du comité exécutif, et ce, jusqu'aux prochaines élections, pour l'année 2006-2007, qui auront lieu lors d'une prochaine assemblée du conseil d'administration.

- **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, ANNÉE SCOLAIRE 2005-2006 :**

Madame Nicole Landry a informé également les membres qu'à la suite de vacances survenues récemment au comité d'évaluation, il convenait de nommer trois nouveaux membres afin de siéger sur ledit comité. À la suite de la période des mises en candidature, mesdames Louise Côté et Caroline Lavoie et monsieur Régis Girard ont été nommés membres du comité d'évaluation du rendement du directeur général pour l'année scolaire 2005-2006, et ce, jusqu'aux prochaines élections, pour l'année 2006-2007, qui auront lieu lors d'une prochaine assemblée du conseil d'administration à l'automne 2006.

- **RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES 2005-2006 :**

Madame Joanne Munn a expliqué le rapport annuel des activités de la commission des études 2005-2006 en s'attardant notamment au nombre de réunions tenues en cours d'année. Les membres ont échangé et madame Joanne Munn a répondu à leurs interrogations.

- **BUDGETS PRÉVISIONNELS, ANNÉE SCOLAIRE 2006-2007 :**

Monsieur Gilbert Grenon a mentionné les trois grandes priorités concernant les budgets de l'année scolaire 2006-2007 : **l'élève**, incluant les volets soutien à la réussite, les services en ligne, les habitudes de vie et la vie étudiante; **les ressources humaines**, incluant les volets santé globale, le climat de travail, le coût de convention, la communication, le site Web, la soirée reconnaissance et le mentorat, et finalement, **le développement de l'institution**, incluant la promotion institutionnelle, la recherche, la campagne de financement de la Fondation Asselin et bien d'autres.

a) FONCTIONNEMENT : Monsieur Alain Bouchard, directeur des Services administratifs et techniques, a expliqué que le processus de préparation du budget de fonctionnement du Collège en est un de longue haleine; il a ajouté que ce processus est amorcé par le directeur général et qu'il implique tous les membres de la régie institutionnelle. Monsieur Bouchard a abordé ensuite les principaux écarts de dépenses par direction et les facteurs les expliquant. À la suite des explications fournies par le directeur général, monsieur Gilbert Grenon, et par le directeur des Services administratifs et techniques, monsieur Alain Bouchard, il a été unanimement résolu d'accepter le budget de fonctionnement, année scolaire 2006-2007. Ce budget équilibré est de 49 274 443 \$.

b) INVESTISSEMENT : Il a été unanimement résolu d'accepter le budget d'investissement, année scolaire 2006-2007, tel que présenté. Ce budget équilibré est de 3 621 720 \$.

- **PROJET DE TRANSFORMATION ET D'AGRANDISSEMENT DU PAVILLON JOSEPH-ANGERS :**

Monsieur Gilbert Grenon a expliqué que, dans le cadre de la révision des programmes d'Art et technologie des médias, le Cégep de Jonquière a obtenu l'autorisation pour procéder aux travaux d'agrandissement et de transformation du pavillon Joseph-Angers et que, par la suite, l'appel d'offres a été publié dans le Progrès-Dimanche, dans le journal Constructo et sur le site électronique d'appel d'offres. Monsieur Grenon a mentionné également que quatre entrepreneurs ont déposé une soumission et que l'entreprise Les Entrepreneurs Lapointe et Gagnon Ltée a été le plus bas soumissionnaire conforme à 6 933 743,55 \$, ce coût comprenant l'agrandissement, les travaux de transformation du pavillon Joseph-Angers et la construction de la passerelle qui relie le pavillon Joseph-Angers au pavillon Manicouagan. Une résolution pour entériner le tout a été adoptée par la suite.

- **PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CÉGEP DE JONQUIÈRE ET LA FONDATION ASSELIN DU CÉGEP DE JONQUIÈRE :**

Monsieur Gilbert Grenon a expliqué le nouveau protocole d'entente entre le Cégep de Jonquière et la Fondation Asselin, en relation avec la campagne de financement 2006-2009; les membres ont échangé et monsieur Grenon a répondu à leurs interrogations. Par la suite, le protocole a été unanimement entériné.

- **SANCTION DES ÉTUDES COLLÉGIALES :**

a) RECOMMANDATION AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT CONCERNANT L'ÉMISSION DE DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES :

Madame Joanne Munn a demandé aux membres de recommander au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de décerner divers diplômes d'études collégiales tant au Cégep de Jonquière (550) qu'au Centre d'études collégiales en Charlevoix (31).

b) ÉMISSION D'ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES :

Madame Joanne Munn a recommandé aux membres d'autoriser l'émission d'une attestation d'études collégiales aux 20 élèves du Cégep de Jonquière qui ont satisfait aux exigences.

- **ADMINISTRATION DURANT LA SAISON ESTIVALE :**

Le directeur des Affaires corporatives et des communications, monsieur Michel Bouchard, a signalé que, conformément au règlement et étant donné la difficulté d'obtenir le quorum durant la saison estivale, il est généralement recommandé de conférer les pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif ou le cas échéant, au directeur général pour la période estivale. Il est d'usage également de mandater la directrice des études, madame Joanne Munn, pour recommander durant la saison estivale au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de décerner un diplôme à chacun des élèves qui y auront droit et dont les noms figureront sur les demandes de certification de même qu'à émettre des attestations d'études collégiales.

- **SITUATION À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES ET SUITES :**

À la suite des discussions en comité plénier, avant l'assemblée, la présidente, madame Nicole Landry, a expliqué aux membres que le comité exécutif avait rencontré, préalablement et tel que prévu, monsieur Denis Garneau de la firme externe FDO AXION et que ses membres avaient convenu de proposer aux membres du conseil d'administration qu'afin de ne pas discréditer la démarche, le comité exécutif assure le suivi général du dossier et en fasse rapport au conseil d'administration.

- **MOTION DE REMERCIEMENTS :**

À la suite d'une intervention de monsieur Gilbert Grenon, il a été unanimement résolu de remercier, au nom de tous les membres du conseil d'administration, monsieur Denis Chayer pour le travail exceptionnel accompli au cours de ses mandats à titre d'administrateur et, plus particulièrement, à titre de président du conseil d'administration du Cégep de Jonquière.

- **PROCHAINE ASSEMBLÉE :**

La prochaine assemblée du conseil d'administration, et la première de la nouvelle année, est prévue pour le mercredi 27 septembre 2006, à 16 h.

Note importante : Le compte rendu donné ici est une synthèse des principaux points discutés au plus récent conseil d'administration et est livré à titre d'information seulement. Il n'est ni exhaustif ni ne prétend correspondre exactement ou complètement aux interventions, discussions ou résolutions qui ont eu cours dans le cadre de cette assemblée. Seul le procès-verbal signé par le président et le directeur des Affaires corporatives et des communications est un document officiel au sens de la Loi. Pour tout élément d'interprétation, on voudra donc référer à ce dernier document.